

# Analyse des votes des partis, campagne législatives 2024

### Précisions sur la méthode retenue

L'analyse n'est pas exhaustive étant donné les délais de la campagne. Elle se base sur quelques votes emblématiques de la précédente mandature.

Les quatre partis ou coalitions analysés sont ceux qui avaient le plus d'élu.es lors de la précédente mandature et ceux ayant le plus d'intentions de vote lors de cette campagne.

Les votes analysés sont ceux de la majorité du groupe, notamment des chef.fes de file désigné.es sur le texte en question. Certain.es député.es n'ont pas voté comme leur parti, ou n'ont pas voté du tout sur ces sujets.

Pour le Nouveau Front Populaire, coalition créée spécifiquement pour cette campagne, les votes analysés sont ceux de la NUPES, leurs composantes étant proches.

Ce travail s'appuie en partie sur celui du Réseau Action Climat dont FNE est membre.

### Précisions sur les votes ayant servi de fondement à l'analyse

#### **Rénover les passoires thermiques en location**

Voir [l'analyse faite par le RAC](#). Extrait :

« **La majorité présidentielle**, si elle ne s'est pas opposée frontalement à l'obligation de rénovation des passoires, a cherché à amoindrir le dispositif. La majorité présidentielle a déposé une proposition de loi visant à exonérer les logements en copropriété de l'obligation de rénovation des passoires thermiques dès lors que ceux-ci portent sur les parties communes d'un immeuble et que les travaux de rénovation nécessitent un vote de l'assemblée générale des copropriétaires. Elle s'est, par ailleurs, opposée à une interdiction stricte de location des passoires thermiques lors des débats de la proposition de loi NUPES visant à renforcer le dispositif prévu à l'article 160 de la loi Climat/Résilience.

**La NUPES**, favorable à une réelle opérationnalisation de l'obligation de rénovation des passoires thermiques. La NUPES, via le groupe France Insoumise-NUPES, a déposé une proposition de loi visant à réellement obliger les propriétaires à rénover les passoires thermiques qu'ils possèdent avant remise sur le marché locatif. Estimant que le dispositif de la loi Climat Résilience n'allait pas suffisamment loin, en ce qu'il ne faisait que classer les logements G, F et E comme indécents, le groupe a ainsi proposé une exclusion stricte de ces logements du marché locatif, afin d'enjoindre les propriétaires à réaliser les travaux de rénovation.

Le **Rassemblement national**, purement et simplement opposé à l'obligation de rénovation des passoires thermiques. L'intégralité des membres du Rassemblement national - et Marine Le Pen en tête - a déposé une proposition de loi visant à supprimer l'obligation de rénovation des passoires thermiques telle que prévue par l'article 160 de la loi Climat et Résilience. Le groupe RN estimait alors que l'inclusion des passoires thermiques dans la qualification de l'indécence des logements était discutable et que cette obligation fait peser des contraintes économiques lourdes sur les propriétaires. »

En complément, **les Républicains** a [voté contre](#) la proposition de loi sur la rénovation et a déposé [une proposition de loi](#) pour décaler l'obligation de rénovation.

### **Taxer le kérosène**

Voir [l'analyse faite par le RAC](#). Extrait :

« **La majorité présidentielle** : une taxe sur certains aéroports mais rien sur le kérosène. Dans le PLF 2024 (Article 15), la majorité présidentielle a créé une taxe sur les autoroutes et les principaux aéroports internationaux, avec des recettes escomptées de 600 millions d'euros par an (dont environ 150 millions pour les aéroports). Les aéroports low cost, comme Beauvais-Tillé, ne sont pas concernés.

**La NUPES** : Lors de l'examen du PLF 2024 (articles 10, 14 et 16), la NUPES a proposé :

- de taxer le kérosène et relever la TVA à 20% pour les vols métropolitains
- de renforcer l'écocontribution sur les billets d'avions afin de financer le transport ferroviaire. Cette proposition permet de contourner la difficulté à taxer le kérosène au niveau international.

**Le Rassemblement National** : statu quo sur la fiscalité aérienne. Le Rassemblement National n'a fait aucune proposition pour renforcer la fiscalité du secteur aérien et s'est abstenu sur celle de la NUPES visant à taxer le kérosène. »

En complément, **les Républicains** n'ont fait aucune proposition pour renforcer la fiscalité du secteur aérien et n'ont pas soutenu celle de la NUPES visant à taxer le kérosène.

### **Soutien à l'agriculture biologique**

Voir [l'analyse faite par le RAC](#). Extrait :

« **La majorité présidentielle** : malgré un refus initial, une aide annoncée par le gouvernement mais d'un montant insuffisant. Le 6 novembre 2023 lors de l'examen du projet de loi de finances, la députée Renaissance Sandrine Le Feu a proposé un amendement visant à mettre en place une aide d'urgence de 271 millions d'euros pour les agriculteurs biologiques. Cependant, lors du vote de cet amendement, seulement 2 députés de la majorité présidentielle ont voté pour, tandis que 21 ont voté contre et 1 s'est abstenu. Cependant, bien que défavorable à cette aide de 271 millions d'euros, le Gouvernement a finalement annoncé à la fin du mois de janvier 2024, suite aux mobilisations agricoles, une aide d'urgence pour les exploitations en agriculture biologique en difficulté à hauteur de 50 millions d'euros pour l'année 2024 en réaction aux mobilisations

agricoles. Cette aide a, par la suite, été rehaussée à 90 millions d'euros, puis récemment portée à 105 millions d'euros.

**La NUPES** : favorable à l'aide d'urgence aux agriculteurs bio. L'ensemble des députés de la NUPES a voté en faveur de cet amendement.

Le **Rassemblement national** : silence-radio sur l'aide d'urgence aux agriculteurs bio : Les 7 députés du Rassemblement national qui étaient présents dans l'hémicycle se sont abstenus. »

En complément, **les Républicains** ne soutiennent que rarement la bio. Le parti défend quand même des aides au maintien en agriculture biologique et le groupe à l'Assemblée a voté le plan de soutien à la bio proposé par Sandrine Le Feur.

## **Pesticides**

Les pesticides ont de graves conséquences sanitaires et environnementales. L'Organisation Mondiale de la Santé a classé un grand nombre de pesticides comme cancérogènes, mutagènes (toxiques pour l'ADN) ou reprotoxiques (nocifs pour la fertilité). Ils font également partie de la grande famille des différents perturbateurs endocriniens, dangereux pour la santé et la sécurité des agriculteurs. Derrière ces termes se cachent une myriade de maladies : maladie de Parkinson, cancers, malformations, infertilité...

Depuis 2012, les pouvoirs publics ont mis en place des plans Ecophyto, pour tenter de réduire leur utilisation. Mais malgré plus de 800 millions dépensés depuis 2009, l'usage de pesticides continue d'augmenter. Pour autant, les rendements agricoles n'augmentent pas.

Un projet de loi visant à autoriser jusqu'en 2023 l'utilisation de semences traitées aux néonicotinoïdes, l'un des pesticides les plus dangereux, a été soumis au Parlement.

La plupart des député.es de la **majorité présidentielle** ont voté pour. Tout comme les **Républicains et le Rassemblement National**.

**La NUPES** s'y est opposée.

(Source : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/scrutins/2940#groupeNI>)

## **Interdire les polluants éternels (PFAS)**

Une proposition de loi visant à restreindre la fabrication et la vente de produits contenant des **PFAS** a été adoptée par l'Assemblée Nationale. Ces substances, qu'on qualifie aussi de « polluants éternels », sont omniprésentes dans les produits du quotidien et toxiques pour la santé humaine et pour l'environnement. On les retrouve aujourd'hui dans tous les milieux (eau, air, sols...) et dans notre sang à toutes et tous. 100% de la population française est contaminée par les PFAS (Santé publique France, 2019).

**La Nupes** a présenté et a voté pour cette proposition de loi.

**Le Rassemblement National** s'est abstenu, tout comme **Les Républicains**.



**La majorité présidentielle** a voté pour.

(Source : [scrutin public](#))

### **Défendre les espèces protégées**

**L'article 13 du projet de Loi d'orientation agricole à l'Assemblée nationale organise la dépenalisation des atteintes illicites aux espèces et habitats protégés.** Cet amendement aboutirait dans les faits à considérablement restreindre voire totalement neutraliser la possibilité de sanctionner la destruction illicite d'espèces, d'habitats naturels ou de sites géologique protégées. C'est un encouragement à détruire les espèces en toute impunité (pour plus de détails, lire [ici](#)).

**La NUPES** a voté contre cet amendement.

Le **Rassemblement National** ne s'est pas opposé à cette mesure, ne votant contre l'amendement que parce qu'il instaurait également un stage de sensibilisation pour les auteurs d'infraction.

La **majorité présidentielle** a soutenu cet amendement d'origine gouvernementale.

**Les Républicains** ont soutenu cette mesure.

(Source : les [amendements déposés sur l'article 13 de la LOA](#) et [scrutin public sur cet amendement](#) )

### **Garantir les libertés associatives**

De manière générale en démocratie et *a fortiori* face à une crise écologique sans précédent, les droits fondamentaux d'informer, de manifester, la liberté d'expression sont non seulement sains, mais aussi nécessaires. Ils doivent être protégés et favorisés. Les associations ont un rôle clé à jouer pour cela. Elles ont aussi un rôle majeur pour accompagner la transition écologique et le cas échéant, agir comme contre-pouvoir. Pour aller plus loin, lire [cet article](#).

**Le Rassemblement National** a déposé des amendements [pour supprimer des subventions](#) ou des avantages aux associations ([amendement](#)), notamment celles portant des positions avec lesquelles il n'était pas d'accord.

Certains député.es de **la majorité présidentielle** ont également déposé des amendements pour supprimer certains avantages fiscaux aux associations.

Certain.es député.es **des Républicains** ont soutenu **l'élargissement des cas de suspension des avantages fiscaux** dans le cadre du [P JL LOA](#) et du [PLF 2024](#).

**La NUPES** s'est opposée à ces amendements visant à supprimer certains avantages fiscaux aux associations.

## ***Pour aller plus loin***

D'autres associations ou collectifs, dont FNE et membre ou avec qui elle travaille, ont publié des comparatifs.

- [Réseau Action Climat](#)
- [FNAB](#)